

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2024

Nombres de Conseillers :

En exercice :11

Présents : 7

Absents : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq décembre 2024, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, PIOCHAUD A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, Mmes MONTUS A,
MERLAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MICHAUD Aurore

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

1) Toiture de la Mairie : désignation des entrepreneurs

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a eu un dégât des eaux suite à des infiltrations d'eaux pluviales au travers de la couverture de la Mairie dû à un défaut d'étanchéité d'une bavette zinc. Il n'était pas possible de voir les dommages du fait de leurs encastresments.

L'appartement n°2 s'en trouve fortement endommagé (pourrissement des poutres maîtresses et du plancher bois, plafond endommagé).

La déclaration du sinistre a été faite au mois de juin 2024.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MARION pour la reprise d'une partie du toit en ardoises et de la zinguerie pour un montant de 11 348,82€ HT soit 13 605,06€ TTC.

Il précise que les travaux devront se faire début 2025.

Il présente également le devis de l'entreprise BERNARD pour la réfection de l'appartement pour un montant de 8 878€ HT soit 10 653,60€ TTC. Il ajoute que ce devis a été accepté et pris en charge en partie par l'assurance. Les travaux se feront quand les travaux de couverture seront terminés.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, accepte le devis de l'entreprise MARION pour un montant de 13 605,06€ TTC et celui de l'entreprise BERNARD pour un montant de 10 653,06€ TTC.

2) Toiture de la Mairie : demande de subvention DETR

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible à la Dotation D'Équipement des Territoires Ruraux avec un taux de prise en charge maximal de 30 % soit 3 404,65€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention DETR.

3) Toiture de la Mairie : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible au Fonds revitalisation du Département avec un taux de prise en charge de 40 % soit 4 539,53€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département au titre du fonds de revitalisation.

4) Travaux appartement n°6, 24 rue de l'Aunis

Suite au précédent conseil municipal et aux doléances des locataires, un diagnostiqueur immobilier s'est rendu dans l'appartement.

Afin de mettre un terme aux problèmes d'humidité dans le logement, il préconise plusieurs mesures :

- le volume de la VMC est à vérifier
- l'étalonnage des portes
- installation d'un rideau au niveau de l'escalier pour éviter la perte de chaleur

- installation de climatiseurs monobloc, réversible de style Klimea. Ce climatiseur fait également déshumidificateur. Il n'y a pas de pompe à chaleur extérieur.

Monsieur le Maire explique qu'il en faudrait deux et que le coût est de 1 899€ TTC l'unité. Ils peuvent être installés sans l'intervention d'une entreprise.

Plusieurs élus s'interrogent sur son efficacité notamment s'il peut faire la fonction chauffage et déshumidificateur simultanément. Monsieur GRANDE se demande s'il ne faut pas installer une ligne électrique supplémentaire.

Monsieur le Maire présente également le devis de l'entreprise Royal Elec avec l'installation d'une climatisation réversible plus classique d'un montant de 6 301,09€ HT soit 7 332€ TTC. Il ajoute qu'il a rendez-vous avec l'entreprise prochainement et qu'il leur demandera leur avis sur les chauffages Klimea.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une climatisation réversible. Son choix quant au prestataire dépendra de l'avis de l'entreprise Royal Elec sur les chauffages Kliméa.

5) **Travaux appartement n°6 : demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire fait savoir que cette dépense est éligible à une subvention du Département avec un taux de prise en charge de 20 %.

Il ajoute que les travaux dans les logements communaux sont également éligibles à la DETR avec un taux de prise en charge de 25 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Département et de la DETR.

6) **Mise en place du régime indemnitaire de la filière police municipale**

Un décret paru en juin 2024 a réorganisé le régime indemnitaire des policiers municipaux avec effet au 01^{er} janvier 2025.

Le nouveau régime prévoit une part fixe mensuelle et une part variable.

Monsieur le maire lit le projet de délibération et ajoute que le Comité Social Territorial a émis un avis favorable.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les modalités d'attribution et les montants de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement indiqués dans la délibération.

7) **Décision modificative n°4 : budget principal**

Monsieur le Maire propose de prendre en compte plusieurs dépenses d'investissements notamment la climatisation réversible de l'appartement 6, la réfection de la toiture de la mairie et de l'appartement n°2.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°4 du budget principal.

8) **Convention avec le SIVU Piscine de La Lande de Saujon**

Les enfants de l'école de Sablonceaux vont à la piscine de Saujon pendant dix séances.

La Commune prend en charge les enfants domiciliés sur Nancras, soit 7 enfants.

Le coût est de 4,86€ par élève et par séance soit un coût total de 340,20€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et s'engage à assumer la charge financière correspondant au projet pédagogique natation 2024-2025.

9) **Composition d'une commission « études sur les zones humides et le maillage bocager »**

Monsieur le Maire explique que la CDC Cœur de Saintonge et le Syndicat Mixte Charente Aval se lancent dans le recensement des zones humides sur le territoire. Cet inventaire se fera en 2025 sur la Commune de Nancras. Monsieur le Maire propose que la commission soit composée de M DURAND, Mme ENTEM et de lui-même.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la composition de la commission « études sur les zones humides et le maillage bocager ».

10) **Trois Demandes de subvention du collègue André Albert de Saujon**

Monsieur le Maire présente les trois demandes de subvention faites par le collègue André Albert de Saujon, à savoir :

- 2 élèves pour un séjour à Londres du 18 au 21 mars 2025
- 3 élèves pour un séjour en Catalogne du 07 au 11 avril 2025
- 4 élèves pour un séjour en Provence du 13 au 18 avril 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention forfaitaire de 200€ pour l'année 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Maître PAYET viendra en mairie mercredi 18 décembre concernant un litige en cours. Tous les membres y sont conviés.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2025 à 18h30 à la salle des Halles.
- La prochaine réunion des jeux Intervillage se déroulera le mercredi 11 décembre.
- un spectacle de Noël est organisé par les 3 écoles vendredi 13 décembre.
- Monsieur le Maire informe qu'un nouveau projet éolien est en cours sur le secteur Balanzac-St Romain de Benet-Sablonceaux.
- Monsieur le Maire fait savoir qu'une personne serait intéressée pour acquérir le garage au 19 rue des écoles. Le Conseil Municipal n'est pas favorable au motif qu'il est situé à côté des écoles et qu'il peut être exploité différemment.
- Le chauffage de l'église est réparé.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu d'une réunion ayant eu lieu au Département avec les Maires des autres communes. Afin d'équilibrer le budget, la méthode d'attribution des différentes subventions a été modifiée.
- Monsieur le Maire explique que Cyclad connaît des difficultés financières. En effet, l'usine d'incinération n'est plus aux normes.
A l'heure actuelle, les ordures ménagères sont envoyées sur un autre site.
La CDC Cœur de Saintonge va prendre en charge une partie du surcoût ainsi que les Communes. La redevance des ordures ménagères sera également augmentée.
- Les Brigades Vertes interviendront moins souvent sur le territoire du fait de l'augmentation du tarif de leur prestation.
- L'entreprise En toutes Saisons fera un devis pour les arbustes à replanter rue du Colombier
- Les décorations de Noël seront finalisées samedi 14 décembre.

La séance est levée à 22h